

**DÉCISION DU MAIRE**



**OBJET : Marché 24TX19 | Aménagement du carrefour à feux Avenue Salvador Allende, rue Treytin et rue Gérard Philippe à Tarnos**

Le Maire de TARNOS,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande publique et son article R.2122-8 ;

**Vu** le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 et son article 6

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

**Considérant** les résultats de la consultation n°24TX19 relative aux travaux d'aménagement du carrefour à feux Avenue Salvador Allende, rue Treytin et rue Gérard Philippe à Tarnos et l'analyse des offres réalisée en collaboration avec le Cabinet EGIS, Maître d'Œuvre, conformément au règlement de cette consultation,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer un contrat pour les prestations décrites au contrat avec la société :

**SDEL RESEAUX AQUITAINE**  
sise 15 rue de Pitoys - 64600 ANGLET  
**SIRET** 413 922 063 00032

**Pour un montant de 47 651,30 € HT soit 57 181,56 € TTC**

**Article 2** : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services
- L'entreprise

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le

ID : 040-214003121-20240829-2024\_403-AU



Fait à Tarnos le 29 août 2024

Le Maire de Tarnos  
Marc MABILLET

